REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Haut-Rhin

Mairie de TRAUBACH-LE-HAUT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2005

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
15 JUIN 2005
A LA SOUS-PREFECTURE

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Nombre de Conseillers présents : 8
Procuration : 1

L'an deux mille cinq, le vingt mai, à 20h00 , le Conseil Municipal de TRAUBACH-LE-HAUT s'est réuni à la mairie, suite à la convocation du Maire en date du 13 mai 2005.
Sont présents, sous la présidence de **Monsieur Marc DIETEMANN, Maire** :

Les Adjoints : MM. Dominique ZINCK – Pierre RINNER
Les Conseillers : Mme Nathalie FREYBURGER - - MM. - Michel FREYBURGER - Marcel SCHARTNER - Dominique LANDWERLIN
Absent excusé : Mme Monique CHAMOT – M. Marc SCHMITT
Absent : M. Jean-Paul WIPF
M. Marc SCHMITT donne procuration à M. Marc DIETEMANN

Point 1. Validation de la carte communale

Le Maire donne lecture du rapport et des conclusions de M. Gérard WECK, commissaire-enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de carte communale. Cette enquête s'est déroulée du 07 février 2005 au 08 mars 2005. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet de carte communale.
Il fait part ensuite des observations émises par le Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat de Colmar, lors d'une réunion en date du 13 mai 2005.

- Une première remarque a été formulée au niveau du document graphique dans lequel les zones d'extension de l'urbanisation doivent être clairement intégrées dans le périmètre de la zone constructible.

- En ce qui concerne l'extension dénommée AU 4bis sur le plan, elle ne paraît pas acceptable en l'état du point de vue de l'urbanisme. Le Chef du Service de l'Urbanisme demande de modifier cette zone et de privilégier une jonction de l'urbanisation entre le début du secteur 4bis et le secteur AU4 (jonction entre la rue du Cerisier et la rue du Ruisseau), afin d'éviter la création d'une « langue » urbaine dans l'espace agricole. Cela permettrait de réaliser au niveau des voiries une desserte interne cohérente de l'ensemble de ce secteur.

Vu les observations et conclusions du commissaire enquêteur et vu l' avis favorable qu'il a formulé à l'issue de l'enquête publique relative au projet de carte communale;
Vu les observations du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DDE) ;

Le Conseil, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité d'approuver la carte communale ainsi présentée, tout en prenant compte toutes les remarques et observations émises par le Chef du Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat.
Il charge le Maire de faire procéder aux modifications , qui ne remettent pas en cause fondamentalement les dispositions du projet tel qu'il a été présenté lors de l'enquête publique.

Pour extrait conforme au registre
A Traubach-le-Haut, 10 juin 2005

Le Maire:
Marc DIETEMANN

MAIRIE DE TRAUBACH-LE-HAUT * HAUT-RHIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Haut-Rhin

Mairie de TRAUBACH-LE-HAUT

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
14 MARS 2003
A LA SOUS-PREFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2003

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Nombre de Conseillers présents : 09

L'an deux mille trois, le vingt huit février, à 20h00 , le Conseil Municipal de TRAUBACH-LE-HAUT s'est réuni à la mairie, suite à la convocation du Maire en date du 25 février 2003
Sont présents, sous la présidence de **Monsieur Marc DIETEMANN, Maire** :

Les Adjoints : MM. Dominique ZINCK – Marc SCHMITT - Pierre RINNER
Les Conseillers : Mmes Nathalie FREYBURGER – MM. Jean-Michel FINCK - Michel FREYBURGER - Marcel SCHARTNER -Jean-Paul WIPF
Absents excusés : Mme Monique CHAMOT et M. Dominique LANDWERLIN

Point 5. Urbanisme - Elaboration d'une carte communale

Le Maire rappelle au Conseil que le M.A.R.N.U. actuellement en vigueur dans la commune de Traubach-le-Haut sera échu le 14 décembre 2003. Il serait opportun de réfléchir à la mise en place d'une « carte communale ».
Il présente au Conseil une offre de service du Bureau d'Etude AGE relative à une mission de réalisation d'une telle carte. Le contenu en serait le suivant :

- assistance de la commune pour assurer la concertation et le débat sur le projet de carte communale
- constitution des données de bases nécessaires à l'élaboration de la carte communale
- rédaction du rapport de présentation et des pièces graphiques
- constitution du dossier et modifications ultérieures
- réflexions prospectives, projection et présentation « publiques » des conclusions (Phase optionnelle)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier au Bureau d'Etude AGE la charge de réaliser les études nécessaires à la réalisation de la Carte Communale de la commune de Traubach-le-Haut sur l'ensemble de son territoire, pour un montant forfaitaire HT de 9.150 €. (+ 2.300 € HT pour la phase optionnelle), sur la base de 8 réunions (rémunération de réunion supplémentaire : 490 € HT la réunion)
Ler Conseil vote les crédits nécesaires qui seront inscrits au Budget 2003. Le Maire est autorisé à signer la Convention avec le Bureau d'Etude AGE.
Un dossier de demande de subvention sera déposé au Conseil Général.

Pour extrait conforme
A Traubach-le-Haut, le 07 mars 2003

Le Maire:

Marc DIETEMANN

MAIRIE DE TRAUBACH-LE-HAUT
HAUT-RHIN